



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2025 CAISSE DES ÉCOLES

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit annexée au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond donc à cette obligation.

Le budget primitif 2025 de la Caisse des Écoles est présenté ci-dessous par section (investissement et fonctionnement) et par chapitre.

Les résultats de l'exercice 2024 ont été repris au budget primitif 2025.

SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
001	Déficit antérieur		001	Bénéfice antérieur	82.54
21	Autres immobilisations corporelles (équilibre budgétaire)	82.54			
TOTAL INVESTISSEMENT		82.54 €			82.54 €

SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellé	Dépenses	Chapitre	Libellé	Recettes
011	Charges à caractère général (dont 19,9 k€ convention piscine - 16,6 k€ classe découverte)	70 637.13	002	Solde Excédent cumulé à fin 2024	9 303.61
			70	Produits des services (participations familles classe découverte + refacturation chg scolaires Villiers-le-Sec + Adhésion CDE)	23 823.41
65	Charges de gestion (subventions coopératives scolaires)	5 190.00	74	Autres participations (Vente kermesse) Subvention commune 39 700 €	42 700.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		75 827.13 €			75 827.13 €

TOTAL GENERAL		75 909.67 €			75 909.67 €
----------------------	--	--------------------	--	--	--------------------

Section d'investissement : Le report de l'excédent cumulé au 31 décembre 2024 est le seul mouvement en recette. L'équilibre de cette section a été inscrit au chapitre 21 en dépenses pour 82,54 €.

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : Les principales dépenses sont constituées des besoins des écoles en termes de fournitures, livres et matériels scolaires, les jeux et jouets pour Noël. Elles sont évaluées en fonction du nombre d'élèves connus au 1^{er} janvier 2025. Le coût des participations par élève n'a pas évolué entre 2024 et 2025.

Les autres dépenses qui pèsent sur ce chapitre sont :

- Le financement des transports pour les sorties scolaires
- L'organisation de la classe découverte pour l'école élémentaire
- La convention entre la ville et le Syndicat de la Piscine de l'Isle Adam /Parmain (SIPIAP) pour l'enseignement de la natation scolaire (augmentation de 600 € par rapport à N-1).

Les crédits nécessaires à l'organisation de la kermesse des écoles font partie intégrante de ce chapitre.

Chapitre 65 – Charges de gestion courante : Les charges prévues à ce chapitre sont essentiellement les subventions versées aux coopératives scolaires.

Section de fonctionnement – Recettes

La Caisse des écoles équilibre son budget par la subvention de la commune. Elle représente la recette la plus importante.

Les autres encaissements sont :

- Les cotisations des adhérents
- Les recettes liées à la kermesse des écoles
- La participation financière des familles dans le cadre de la classe découverte.
- La participation aux frais de scolarisation pour les enfants des communes extérieures fréquentant les écoles maternelle et élémentaire de Belloy-en-France.

Le budget Primitif de la Caisse des Écoles pour l'exercice 2025 est équilibré en dépenses et recettes pour chacune des sections comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	75 827,13 €	75 827,13 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	82,54 €	82,54 €

Raphaël BARBAROSSA
Président de la Caisse des Écoles.



Mairie
5 place Alphonse Sainte-Beuve
95270 BELLOY-EN-FRANCE
Tél : 01 30 35 70 14 - Fax : 01 30 35 96 60
Siret : 219 500 568 00015